

LETTRE D'INFORMATION AVRIL 2022

Cher (e)s adhérent (e)s,

Voici notre lettre d'information sur nos activités pendant ce premier trimestre qui a connu plusieurs faits conséquents concernant des enjeux cruciaux sur la protection du littoral de Pornic.

Quatre évènements importants sont survenus sur cette dernière période :

- 1) **Début janvier, l'abattage des arbres de l'ancien parc boisé des Cèdres bleus** à Sainte-Marie,
- 2) **La réunion du 28 février des Personnes Publiques Associées (PPA)** à la procédure de révision générale du PLU,
- 3) **Le vote par Conseil municipal du 04 mars de modifications non mineures du texte de projet de PADD** (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) du futur PLU de 2023, document qui avait été validé fin janvier 2021 par ce même conseil municipal.
- 4) **La réunion publique du 07 mars de présentation des projets de zoning et de règlement** du futur PLU de 2023, organisée par la mairie.

OOO

1) **La suppression de 30 arbres aux Cèdres bleus :**

Les disparitions de cet espace boisé de 4 500 m² volontairement non protégé, ainsi que ceux programmés près de l'avenue de La Noëveillard (887 m²) et de la rue Guynemer (3 500 m²) s'ajoutant à la liste d'une longue hémorragie, démontrent une fois de plus toute la fragilité de cet important patrimoine végétal, pourtant essentiel pour la biodiversité sur notre littoral, à cause du PLU permissif de 2011. Ces évènements ont contredit la communication municipale qui avait mis l'accent sur ce patrimoine arboré en début d'année, suivi des déclarations d'intentions de la mairie pour une meilleure protection des espaces boisés dans le futur PLU.

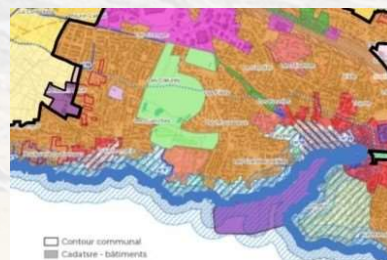
Sans attendre ce dernier, la mairie a cependant à sa disposition des outils juridiques pour empêcher ces suppressions, et qu'elle n'a pas volontairement utilisés. L'ADRP a été la seule association sur la commune à dénoncer vigoureusement ces évènements grâce à ses actions de communication (presse écrite, radio et télévision), sans lesquelles ces disparitions d'espaces boisés se seraient faites dans une discrétion totale, celle espérée par la mairie!



Abattage des arbres des Cèdres bleus à Sainte-Marie entre les 3 et 6 janvier.

2) La réunion du 28 février des Personnes Publiques Associées à la révision du PLU :

L'ADRP a participé à cette réunion dans la cadre de la procédure officielle de concertation sur la révision générale du PLU. Ses représentants ont émis des observations positives en soulignant l'important travail toujours en cours des inventaires de bâtis patrimoniaux et d'arbres remarquables à protéger réalisé en une année d'existence du nouveau service municipal du Patrimoine. Ils ont constaté avec satisfaction que certaines des préconisations contenues dans le « **Livre blanc sur le PLU** » réalisé par l'ADRP en 2018 ont été retenues dans le projet de zoning du futur PLU de 2023. Ainsi, certains secteurs sensibles tels que ceux des Grandes Vallées à Sainte-Marie et d'une grande partie de la bande du littoral urbanisé seraient mieux protégés face aux phénomènes de densification et de divisions des parcelles.



Documents présentés lors de la réunion publique du 07 mars sur la révision du PLU.

Les futurs périmètres de protection du futur Site Patrimonial Remarquable (SPR) de 2023 conforteraient ce dispositif, tout au moins entre les plages des Sablons et de La Source, en tenant compte à certains endroits d'une profondeur de 300 à 500 mètres par rapport à la rive. Un seul regret, l'absence des protections sur le littoral de La Birochère et de La Joselière où des espaces boisés importants et des bâtis patrimoniaux existent pourtant. Aucun projet de texte de futur règlement n'a cependant été présenté pendant cette réunion. Nous devons donc demeurer encore très vigilants, car il existe parfois de grandes différences entre un simple plan de projet de zoning et sa concrétisation matérielle dans les articles d'un règlement. Or ce dernier document capital ne serait communiqué que lors de la future enquête publique sur la révision générale du PLU qui se déroulerait dans les prochains mois.

3) Le vote du 04 mars par le conseil municipal sur des modifications du PADD :

L'ADRP a découvert avec un grand étonnement que le conseil municipal a voté des modifications du texte du PADD du futur PLU, validé en janvier 2021. Or, ces modifications sont loin d'être marginales et fragilisent quelque peu le futur PLU. Elles ouvrent, en effet, des possibilités d'accorder des permis de construire dans des périmètres normalement protégés de tout phénomène de densification, et selon le seul pouvoir discrétionnaire de la mairie qui jugera de "l'opportunité".

- *En pérennisant par les outils adaptés selon les cas (espaces boisés classés EBC, servitudes d'utilité publique (SUP) de non-constructibilité...) des espaces de respiration végétalisés avec une attention particulière portée aux masses boisées, haies, arbres isolés, sur la base d'un inventaire des espaces boisés existants et des arbres remarquables*
 - *En préservant les éléments du patrimoine identifié (villas, bâti rural ancien, parcs, murets et murs, fours, puits, lavoirs...) sur la base d'un inventaire des bâtis remarquables avec leurs annexes et leurs enclos, ainsi que leur environnement paysager immédiat*
- limiter drastiquement la constructibilité du linéaire côtier sans compromettre des possibilités ponctuelles de densification raisonnée qui seraient opportunes aux fins de structurer le tissu urbain existant*

Extrait d'une des modifications apportées au texte du PADD validé en janvier 2021.

À aucun moment pendant la réunion du 28 février des Personnes Publiques Associées à la révision du PLU, ces modifications n'ont été présentées pour avis par la mairie.

L'ADRP a donc adressé au maire une lettre afin de bien lui confirmer que ces modifications n'ont pas été abordées pendant la réunion du 28 février, tout en lui communiquant nos observations globales sur les futurs zonage, règlement et SPR.

L'ADRP attend donc la réponse de la mairie à ce courrier, en particulier sur la proposition de rencontrer les services de l'Urbanisme et du Patrimoine permettant d'échanger sur le prochain règlement du PLU. Nous vous informerons des suites et des dispositions que le Conseil d'Administration compte prendre.

4) La réunion publique du 07 mars de présentation par la mairie des projets de zoning et règlement du futur PLU :

Plus de 300 personnes ont assisté à cette réunion organisée par la mairie. Ce qui démontre tout l'intérêt des habitants sur le devenir de leur cadre de vie dans les 10 ans à venir. Il s'agissait de présenter les grandes orientations qui vont définir les prochains zoning et règlement du PLU de 2023. Le maire a souligné la prise en compte des obligations de la nouvelle loi Climat & Résilience de juin 2021 que l'État impose désormais à toute collectivité territoriale notamment pour appliquer dès à présent le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Avec deux principales résultantes : la diminution drastique de l'étalement urbain afin de protéger des terres agricoles, la protection du patrimoine végétal déjà existant sur le littoral et dans le bocage rural. Ces nouvelles orientations prescrites par l'État rejoignent certaines des

propositions émises par l'ADRP pendant de nombreuses années dans ses actions dans la durée afin de protéger réellement toute la frange sensible du littoral de Pornic.

En cela, l'ADRP a joué un véritable rôle précurseur et salutaire.

Vos soutiens en tant qu'adhérents et bienfaiteurs tout au cours de ces nombreuses années de combats de l'ADRP portent peu à peu ses fruits sur le long terme, malgré quelques batailles perdues. Jamais le PLU n'aurait été ce qu'il semble devoir être (soyons encore prudents) sans cette pression continue et énergique de l'ADRP.

Nous vous en remercions chaleureusement.

Nous sommes désormais plus de 110 adhérents à l'ADRP afin de poursuivre nos actions pour peser de toutes nos forces sur les dernières étapes clefs de la révision générale du PLU : les zoning et règlement qui seront débattus lors de l'enquête publique dans les prochains mois.

Avec nos amicales salutations associatives,

Votre Conseil d'administration